

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 17 décembre 2003-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Michel BERNARD, représentant M. WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Michel CHAUGNY, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Marcel LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.

Etaient invitées :

- Mlle Hélène ROBERT, DDASS de la Meuse,
- Mlle Marie-Reine FRADET, CIRE Est.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 17 novembre 2003.

M. MARIE approuve la nouvelle méthode mise en place consistant à recueillir les observations des membres du bureau avant de diffuser le compte-rendu définitif. Il constate cependant que ses observations ne sont pas toujours intégralement reprises. M. le Préfet précise qu'il ne souhaite pas que des remarques trop personnelles y figurent.

2) Etat de référence sanitaire.

Mlles ROBERT et FRADET rappellent l'origine de l'intervention de la DDASS puis de la CIRE, et font part de la création d'un groupe de travail national comprenant également l'InVS, la DGSNR, l'IRSN et l'ANDRA. Ce groupe de travail a réfléchi aux orientations possibles d'un plan de référence sanitaire, puis, après avoir obtenu du CLIS des réponses aux questions concernant notamment l'étendue de la mission, il propose deux thèmes de travail : la surveillance sanitaire de la région de Bure élargie (comprenant par exemple la centrale de Nogent sur Seine), et l'orientation du plan de mesurage de l'environnement, en élargissant là aussi le champ d'étude (en ajoutant le Centre de Stockage de l'Aube), ce afin de justifier la mise en œuvre de moyens humains et financiers. Ces derniers sont estimés pour le moment à un chargé de mission par thème.

Suite aux observations de M. LHERITIER, M. le Préfet souligne qu'aujourd'hui, aucun financement n'a été décidé, et qu'il n'est pas possible de parler de date de démarrage. Il est nécessaire d'attendre les propositions du groupe de travail national (courant 2004) avant de saisir les organismes éventuellement impliqués.

MM. CHAUGNY et FLEURY approuvent la proposition d'extension de la zone de surveillance. Par ailleurs, Mlle FRADET apporte des précisions sur la notion de caractères socio-démographiques (âge, sexe, niveau d'études, profession, habitat, mobilité et durée de résidence...). Cet aspect n'est pas exclu des réflexions, mais n'est pas considéré comme une priorité.

Le groupe de travail national doit se réunir le 9 janvier 2004 à Paris, afin de commencer à travailler à des cahiers des charges. Il souhaite qu'un membre du CLIS puisse participer à cette réunion. Sur proposition de M. LAVOCAT, le bureau désigne M. FERNBACH afin de représenter le CLIS dans ce groupe de travail et demande que M. STERPENICH soit associé également aux réunions.

3) Ordre du jour de la plénière du 15/01/04.

MM. FLEURY et MARIE regrettent la présentation tardive du rapport de la CNE, sorti en juin 2003. Pour eux, cela démontre le peu de considération de la CNE pour le CLIS.

L'ordre du jour proposé comprend la présentation du 9^{ème} rapport de la CNE, l'information des membres du CLIS sur le choix de l'IEER et les démarches relatives à l'état de référence sanitaire, l'élection du Vice-Président et la proposition de modification de règlement intérieur.

Sur ce point, M. FLEURY rappelle que l'instauration d'un quorum devrait donner plus de poids aux décisions prises par le CLIS et inciter les membres à être présents. M. le Préfet précise cependant que le quorum doit être atteint

pour que la réunion puisse se tenir, et pas seulement pour qu'une décision puisse être prise. La proposition sera modifiée en ce sens.

M. MARIE propose d'augmenter le nombre minimal de réunions de bureau par an (au moins 4 dans la proposition initiale), considérant l'importance du projet en terme d'informations et de débats. Après discussion et vote, le nombre minimal est fixé à 6.

M. LHERITIER demande que l'ANDRA présente les résultats des recherches menées en 2003. M. PIGUET indique que cela est fait chaque année (dans le cadre du Bilan des études et travaux). M. le Préfet propose que l'ANDRA en fasse une présentation lors d'une réunion ultérieure.

M. le Préfet informe les membres du bureau qu'une proposition de motion a été déposée par M. FLEURY, au nom de l'AEMHM, du CDR 55, du CEDRA et de la CFDT de la Meuse, sur la géothermie. Il rappelle que, lors du dernier bureau, il avait été décidé de saisir l'ANDRA par lettre. Cette lettre a été envoyée (copie distribuée en séance), et il est nécessaire d'attendre la réponse de l'ANDRA avant toute autre initiative.

MM. FLEURY et WOJCIK précisent que la motion a pour objectif d'associer la plénière aux activités du bureau, et également de se rendre compte de l'intérêt ou non des membres du CLIS pour la question de la géothermie. Sa rédaction peut être modifiée en ce sens.

M. le Préfet signale que la motion a un autre objectif, puisqu'elle demande la désignation d'un organisme compétent pour étudier l'existence d'une ressource géothermique. L'objet de la lettre adressée à l'ANDRA est justement de savoir ce qu'elle entend mettre en œuvre pour procéder à cette étude. La motion paraît inutile, d'autant que la saisine de l'ANDRA aujourd'hui est effective. MM. LAVOCAT et LHERITIER partagent cet avis.

M. MARIE indique que cette question des ressources géothermiques est soulevée depuis presque un an, et qu'il serait bien de savoir dès maintenant quelle est la mission de l'ANDRA en la matière. M. le Préfet rappelle que l'ANDRA doit préciser qu'elle est en mesure de démontrer la sûreté d'un stockage en cas de forage intrusif, mais les moyens de démonstration restent de son initiative. MM. FLEURY et LHERITIER insistent sur la prise en compte du risque de pollution des aquifères profonds lié à un forage intrusif, en plus du risque lié à la libération de radioéléments.

M. MOUROT souligne que la RFS III2f parle de l'intérêt exceptionnel d'une éventuelle ressource, tandis que, dans l'annexe 4, il est question d'intérêt particulier, du point de vue des ressources géothermiques. M. CHAUGNY constate que ces deux formulations ne sont pas incompatibles, le corps du texte de la RFS définissant de manière générale le contexte du stockage, et les annexes précisant les cas spécifiques.

Il est décidé qu'une information sera donnée en plénière sur la démarche initiée par le bureau. M. PIGUET souligne que la mission de l'ANDRA, si elle s'effectue dans le cadre de la RFS III2f, n'est pas d'évaluer techniquement et économiquement un éventuel potentiel géothermique. Suite à une question de M. FLEURY, il indique que la réponse de l'ANDRA pourrait intervenir dans un délai de deux mois. Le bureau en prend acte, M. le Préfet demandant toutefois qu'une réponse de principe soit donnée dans des délais raisonnables. Au vu des débats et suite à l'engagement de réponse de l'ANDRA, la demande d'inscription du projet de motion à l'ordre du jour de la prochaine plénière est retirée par les initiateurs.

Enfin, concernant l'élection du Vice-Président, Mme MALFAIT-BENNI et M. FLEURY (sous réserve de l'accord de son association) se portent candidats.

4) Projet de plaquette CLIS.

Le projet est validé sous réserve d'une modification (« Qu'est le CLIS ? », au lieu de « Qui est le CLIS ? »). M. MARIE fait remarquer que le CLIS est qualifié d'indépendant, ce qui ne lui paraît pas approprié, compte-tenu notamment du fait que le Préfet en est le Président (alors qu'il s'agit de suivre un projet porté par l'Etat).

5) Proposition de programme d'activités pour 2004.

Le programme présenté (ci-joint) est approuvé. Les dates des formations seront fixées après consultation des membres du CLIS. La date de la deuxième réunion plénière (a priori en mai) sera arrêtée en fonction de la date de réponse de l'ANDRA à la lettre relative à la géothermie. M. STERPENICH précise par ailleurs l'objet de l'intervention de M. LANCELOT lors de cette réunion (présentation du Groupement de Recherches FORMations géologiques PROfondes, constitué par l'ANDRA et le CNRS, et des résultats acquis notamment à propos de la composition des eaux des aquifères et de sa relation avec la fracturation et la perméabilité des roches).

6) Questions diverses.

- IEER : il est rappelé que les travaux de l'IEER doivent commencer début janvier 2004, le marché ayant été notifié la semaine dernière.

- Volume des eaux d'exhaure : le courrier de M. MOUROT et la réponse de l'ANDRA sont diffusés aux membres du bureau. En réponse à M. MARIE, M. PIGUET indique que les données pour novembre n'ont pas encore été incluses.

- Rapport OCDE-AEN : une synthèse rédigée par M. STERPENICH a été transmise aux membres du bureau. Les observations faites dans ce rapport, y

compris celle relevée par M. MARIE (explications complémentaires sur le concept de réversibilité) seront prises en compte par l'ANDRA.

- AG de l'ANCLI (26/11/03) : Mme MALFAIT-BENNI a assisté à cette réunion, en présence de M. LALLEMAND, signataire de l'arrêté « secret défense » de juillet 2003. Celui-ci a exposé le nouveau projet d'arrêté et le texte d'application. Par ailleurs, les activités de l'ANCLI en 2003 et le programme 2004 ont été présentés. A l'heure actuelle, 13 CLI sur 30 sont adhérentes de l'ANCLI, la cotisation annuelle étant de 800 .

- Entretiens européens de Nogent (28/11/03) : M. MARIE tient à souligner l'intérêt de lire les articles paraissant dans l'Affranchi de Chaumont ou dans La Croix Hebdo pour avoir une autre vision de ce genre de manifestation que celle présentée dans la presse quotidienne régionale. Il souhaite que le CLIS s'abonne à l'Affranchi, dans la mesure où cet hebdomadaire a bien un caractère départemental, et pas seulement local, et où son indépendance est garantie. M. LHERITIER déplore qu'il n'y ait pratiquement pas eu d'écho dans l'Est Républicain, alors que l'organisation des Entretiens était interdépartementale. MM. BOUSSEL et LAVOCAT constatent qu'en dehors de MM. DOSE et PANCHER, il n'y avait aucun élu local meusien.

- Conférence de Stockholm (8 au 10/12/03) : le compte-rendu de cette visite sera diffusé aux membres du bureau par M. DOSE.

- Conférence des Présidents de CLI (10/12/03) : le thème abordé cette année était la radioprotection. Les différentes interventions et les ateliers portaient sur ce sujet (réglementation concernant la radioprotection des travailleurs, procédures de contrôle par les différents services de l'Etat, mesures prises par les exploitants). L'IRSN a également présenté un CD Rom « Eléments sur le risque nucléaire et sa gestion », qui sera bientôt disponible.

- Projet de directive européenne : une note reprenant les différents points de la procédure d'adoption est diffusée aux membres du bureau.

- Avancement du creusement des puits : M. PIGUET présente un schéma faisant apparaître l'état d'avancement. Le puits principal atteint aujourd'hui 333 mètres et le puits auxiliaire 305 mètres. M. FLEURY estime que l'état d'avancement est bien présenté. Il demande que le planning des travaux jusqu'à 2006 soit également plus précis pour pouvoir comparer les vitesses de creusement attendues et celles effectivement observées.

- M. MARIE rappelle la demande de M. FLEURY concernant l'indication d'un prix estimatif dans un avis d'appel d'offre. M. JAQUET fait part de la réponse de la Trésorerie Générale (cela est déconseillé lorsque le prix est l'un des critères de choix). M. FLEURY regrette que M. le TPG ait affirmé en séance que cette proposition était contraire aux textes et prend acte de la réponse.

Des tableaux récapitulatifs des aides engagées par le GIP Haute-Marne depuis sa création et par le GIP Objectif Meuse en 2002 sont diffusés aux

membres du bureau. Concernant le mécénat de l'ANDRA, il est rappelé qu'il fait l'objet d'une information dans « La vie du labo ».

M. MARIE souhaite obtenir des informations détaillées sur les forages complémentaires de l'ANDRA en 2003 et 2004, sur l'épaisseur et les propriétés de la couche hôte, ainsi que sur des indications données par l'ANDRA lors d'une conférence de presse (stockage possible dès 2020, dans un rayon de 20 à 30 km de Bure). M. PIGUET apportera les éléments de réponse lors de la présentation des résultats des recherches menées en 2003.

Enfin, en réponse à la demande de M. MARIE, une information sera apportée dès que possible sur les suites données au projet COWAM 2.

7) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 9 février 2004, à 17h00, à la Préfecture (salle Maginot).